



Mairie de Fenioux

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUILLET 2016

Affiché en exécution de l'article L2121-25 du CGCT

Présents : MM BASTY Jean-Pierre, GALLARD Michel, GUITTON Claude, Mmes TEXIER Valérie, BOUTIN Mireille, DUVAL Marina, GEAY Isabelle, RENAULT Françoise MM. LIÉBOT Jean-Michel, FOURRÉ Jean-Claude, NÉTIER Cédric, NICOLE Jerry, ROSSARD Jean-Michel.

Absente : Mme AUDEBRAND Christelle

Procuration : Mme SÉNÉCHAUD Julie à Valérie TEXIER

Madame TEXIER a été désignée secrétaire de séance.

Fusion des communautés de communes Gâtine Autize, Val d'Egray et Sud Gâtine

Les élus approuvent le périmètre de la future Communauté de communes proposé par le préfet le 30 mai 2016 avec entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2017. Ils choisissent comme futur nom de cette nouvelle entité « Communauté de communes Portes de Gâtine » et opte pour qu'elle ait son siège social à Champdeniers, son siège administratif principal à Coulonges, ses sièges administratifs secondaires à Champdeniers et à Saint-Lin. La répartition des sièges des 33 communes de la future communauté est la suivante : Coulonges 5 sièges, Champdeniers 4, Saint-Pardoux 4, Ardin 3, Mazières-en-Gâtine 2, Saint-Pompain 2, Verruyes 2, Sainte-Ouene 2 et toutes les autres 1.

Acceptation du choix de l'architecte par la CCGA pour la construction de l'atelier municipal

Le conseil valide le choix de la CCGA à savoir la société AZ Architectes.

Tarif du transport scolaire

Le Conseil décide d'appliquer la totalité de l'augmentation des tarifs du transport scolaire pour les élèves du primaire soit 100 €. La facturation se fera en 3 fois (40 €, 30 € et 30 €).

Achat d'un taille-haies

Le montant de la réparation du taille-haies était très importante, le conseil décide d'acheter un taille-haies de marque Stihl à MOD79 pour 552,00 € ttc.

Aliénations et acquisition de terrains pour voirie

Le conseil décide de mettre en enquête publique l'achat d'une portion de terrain à la Jarsonnière par M. Jess MACHADO et l'achat et la vente de terrain aux Grandes Rémondrières par la famille PAPILLON-BONNIFAIT. Tous les frais seront à la charge des acquéreurs. La transaction se fera sur la base de 0,50 € le M2.

Choix de l'entreprise pour travaux de reprises de concessions en état d'abandon

Le conseil choisit les Pompes Funèbres Martin.

Demandes de subvention

Le conseil accepte de verser la somme de 27 € à l'association les Incorruptibles et refuse de verser une subvention à l'association France Alzheimer des Deux-Sèvres et à l'association des Paralysés de France.

Information et questions diverses

- **Zones humides** : Une réunion a eu lieu à Surin avec le bureau NCA et la Pays de Gâtine.
- **Travaux réalisés** : Enfouissement du réseau HTA à la Butauderie, mise aux normes IRP et IOP des bâtiments publics, bureau-accueil et local technique à l'école.

A Fenioux le 5 août 2016

La secrétaire de séance,
V. TEXIER

Le maire,
J.-P. BASTY